

NOTE DES DELEGUES DU PERSONNEL RELATIVE AU DEMENAGEMENT DE L'AFA
- CA EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 -

Le Conseil d'Administration extraordinaire de ce jour a pour but de statuer sur la proposition de déplacement du siège social de l'Agence au 63 bis boulevard Bessières.

En notre qualité de représentants du personnel, nous avons à plusieurs reprises manifesté les inquiétudes des agents et le sentiment de mise à l'écart tant en ce qui concerne l'exercice de leur missions (I) qu'en ce qui concerne leurs conditions de travail (II).

Cette note a pour objectif de porter ces informations à la connaissance de tous les membres du Conseil d'Administration et de les informer des différentes démarches ayant été entreprises par les délégués du personnel (III) avant de formuler les souhaits du personnel et leurs actions à venir (IV).

I. Les craintes du personnel de l'AFA relatives à l'exercice de ses missions

Le personnel a bien pris acte de la nécessité pour l'Agence de déménager dans des locaux moins onéreux. Un déménagement au 63 bis boulevard Bessières répond peut-être au souhait de la DGCS de rapprocher l'AFA et le GIPED, mais il n'est pas en adéquation avec les impératifs dictés par les missions de l'Agence. Ces derniers avaient été mis en lumière par le rapport IGAS-IGAE de février 2016 relatif au projet de fusion de l'AFA et du GIPED :

« L'AFA accueille des familles venues de toute la France, ce qui suppose une bonne accessibilité par les transports en commun. Par ailleurs, l'AFA reçoit des délégations étrangères et doit pouvoir les accueillir dans des locaux donnant une bonne image de notre pays. »¹

Force est de constater que le site retenu n'est pas bien desservi par les transports en commun et éloigné des gares et aéroports. Seule la ligne 13 permet de se rendre sur ce site. Cette ligne est réputée pour être la plus surchargée de Paris et pour rencontrer très fréquemment des perturbations du trafic. Les familles auront donc de grandes difficultés à se rendre à l'AFA.

Au titre des missions de l'AFA figure l'accompagnement des familles. Elle en a fait aujourd'hui une priorité mais également une compétence reconnue de tous ses partenaires étrangers. Ainsi, en 2016, l'AFA a organisé 57 sessions de formation et a accueilli 1 169 familles dans ses locaux. La proposition de déménager sur un site qui, aujourd'hui, n'est pas habilité à recevoir du public (ERP5) viendra paralyser les missions de l'AFA. Il en résultera une dégradation de la qualité de l'accompagnement des familles mais également une augmentation des risques d'échecs à l'adoption. En effet, la parentalité adoptive nécessite la prise en compte de spécificités devant être travaillée avec les adoptants afin de les aider à faire famille.

L'adoption internationale comporte une dimension politique et diplomatique. Dans ce contexte, l'AFA reçoit fréquemment des délégations étrangères pouvant être composées de magistrats, de représentants d'autorités centrales étrangères qui doivent être reçues dans un quartier et des locaux donnant une image positive de l'opérateur public. Le site retenu ne contribuera pas à maintenir l'excellente réputation que l'AFA a acquis ces dernières années.

C'est à la lumière de ces considérations que le personnel avait manifesté son intérêt pour les locaux situés au 58 rue du Dessous des Berges dans le 13^{ème} arrondissement.

En effet, en déménageant à cette adresse, l'AFA pourra continuer sa mission auprès des familles, en accueillant celles-ci dans des locaux adaptés et dans un quartier disposant d'une variété d'offres de restauration, d'hébergement et d'une excellente accessibilité depuis les gares et aéroports.

Les délégations étrangères pourront être reçues et accueillies dans les meilleures conditions, dans un quartier vivant et moderne à proximité d'un monument, la BNF François Mitterrand, et d'un quartier attractif, la cour SAINT EMILION, donnant ainsi une bonne image de l'opérateur public.

De plus, dans la perspective d'un rapprochement AFA/GIPED, des locaux sont susceptibles d'être trouvés facilement près du 58 rue du Dessous des Berges.

¹ Rapport IGAS-IGAE p.55

II. Les craintes du personnel de l'AFA relatives à son cadre de travail

Le site retenu se trouve à 45 minutes des locaux actuels de l'AFA ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le temps de transport quotidien d'une partie du personnel.

Cette difficulté est renforcée par le fait qu'une seule ligne de métro permet d'accéder à ces locaux et est souvent perturbée.

Actuellement, le personnel a accès à une restauration collective de la ville de Paris ainsi que d'une grande variété d'offres de restauration à proximité, ce qui ne sera pas le cas pour le boulevard Bessières.

Par ailleurs, un changement de direction doit intervenir au premier septembre et à ce jour, aucune solution de remplacement n'a été annoncée au personnel. L'hypothèse d'un déménagement concomitant avec un changement de direction est une source d'angoisse supplémentaire pour le personnel malmené et dans l'incertitude depuis trop longtemps.

Le personnel a donc aujourd'hui beaucoup de mal à se projeter pleinement dans l'exercice de ses missions.

III. Les démarches entreprises par les délégués du personnel

Par un courrier en date du 30 mai 2017, les délégués du personnel ont demandé officiellement à la Directrice Générale de l'AFA à être associés au projet de déménagement et lui a fait part de son sentiment de mise à l'écart. La direction y a répondu favorablement en organisant une réunion avec l'ensemble du personnel pour présenter les différents lieux pressentis et a accédé à la demande de contre-visite des locaux.

Lors de cette réunion, le personnel présent ce jour-là a, à l'unanimité, marqué sa préférence pour le site du 58 rue du Dessous des Berges.

C'est la raison pour laquelle, en prévision de la réunion du 7 juin entre la DGCS et l'Agence, les délégués du personnel ont écrit le 2 juin à la Présidente du Conseil d'Administration pour lui demander de soutenir la proposition du 58 rue du Dessous des Berges en développant les arguments mettant en lumière le fait que ce site répondait tant aux besoins de l'AFA qu'aux attentes du personnel.

Le 12 juin, un courrier a été adressé à Monsieur VINQUANT pour lui demander une audience afin d'échanger sur le déménagement et lui expliquer pourquoi le site du 58 rue du Dessous des Berges est plébiscité par le personnel de l'Agence qui a à cœur de pouvoir exercer sa mission de service public dans les meilleures conditions.

Monsieur VINQUANT a répondu à ce courrier le 28 juin. Il écarte notre proposition au motif que ce lieu se trouve à « 40 minutes minimum du GIP Enfance en Danger ». Le personnel de l'AFA s'inquiète de voir que le seul critère de proximité avec le GIPED suffit à écarter un lieu qui répondait à toutes les exigences et était le plus adapté aux missions de l'AFA. Plus encore, il est surpris de voir que ce même critère de proximité avec le GIPED suffit à emporter l'adhésion de la DGCS et des autres instances quand bien même le lieu n'est pas adapté aux missions de l'AFA.

IV. Souhaits et actions futures des délégués du personnel

La fin d'année est traditionnellement une période chargée en activités (rapport annuel, statistiques, fin de gestion et compte financier), le changement de direction prévu ne manquera pas d'avoir un impact sur les conditions de travail et va accroître l'insécurité du personnel. Il semble qu'à minima, pour retrouver un sentiment de sérénité, plus propice à la poursuite de l'activité de l'AFA, un report donnant le temps de retrouver une direction pouvant porter ce projet de déménagement serait judicieux.

En outre, un tel report serait en adéquation avec la feuille de route de la préfiguratrice remis par la DGCS qui, à l'objectif 3, prévoit un déménagement à la fin du premier semestre 2018.

Cela permettra également d'avoir pu obtenir l'ERP 5, de faire les travaux d'aménagement intérieur nécessaires dans le futur siège social de l'Agence.

En parallèle, l'AFA pourra continuer à organiser ses sessions de formation dans ces locaux actuels répondant ainsi aux exigences de certains pays et à l'impératif éthique de prévention des échecs.

Pour toutes ces raisons, le personnel estime qu'il conviendrait de ne pas voter le déménagement de l'AFA au 63 bis boulevard Bessières sans prendre le temps de réfléchir à tous les enjeux et conséquences de ce déménagement et sans envisager sérieusement la piste du 58 rue du Dessous des Berges.

Dans l'hypothèse où il serait impératif d'acter dès aujourd'hui un déménagement dans le même immeuble que le GIPED, il semble strictement nécessaire de retarder le déménagement à la fin du 1^{er} semestre 2018 afin que la nouvelle direction de l'Agence puisse porter ce projet dans de bonnes conditions, que les travaux nécessaires puissent être effectués et que l'AFA puisse continuer d'exercer sereinement ses missions.

En tout état de cause, le personnel, soucieux de l'avenir de l'Agence, a fait part de sa volonté d'être impliqué dans les changements et les orientations qui l'impacteront à court et moyen terme. Par conséquent, le personnel demande à être associé à la mise en œuvre du déménagement mais également à d'autres sujets tels que les contrats des personnels, la mise en place d'un cadre d'emploi et d'un dialogue social. Une section syndicale sera créée dans les prochaines semaines.